

# Bulletin n°16, Décembre 2011



## Conseil régional de l'Ordre des Pédiçures-Podologues de Picardie



### ÉDITO

L'approche de la nouvelle année mérite de se pencher sur le bilan des douze mois qui viennent de s'écouler et de projeter les bons plans sur l'année qui s'annonce.

2011 restera pour beaucoup d'entre nous l'année de difficultés qui nous menacent, dans un contexte social et politique confus et un paysage professionnel qui se transforme notamment au travers d'une régulation nécessaire dans la répartition de l'offre de soins.

Le fait qu'à ce jour, le numérus clausus nous soit refusé, nous préoccupe au regard de l'évolution démographique professionnelle.

En 2007, 9724 professionnels étaient enregistrés, en novembre 2011 nous en dénombrons 11364, et une projection alarmante est attendue pour les 15 années qui viennent.

Les difficultés que traverse notre caisse de retraite ne rassurent pas ceux qui envisagent leur fin de carrière, ni les plus jeunes professionnels qui vont être contraints de cotiser davantage. Notre profession se place en fin de classement en terme de revenus professionnels par rapport aux autres professionnels de santé, d'où l'intérêt de créer les meilleures conditions d'une rentabilité du cabinet principal.

C'est sur cette toile de fond un peu pessimiste que je vous invite à ne pas perdre espoir, à faire une trêve de vos soucis pendant les fêtes, à vous assurer que nous sommes vigilants à la protection de la profession et vous souhaite ainsi qu'à vos proches, la santé et nos meilleurs voeux pour 2012.

**Xavier NAUCHE**  
Au nom du CROPP Picardie

### SOMMAIRE

#### Page 2

- Agenda de l'année 2011

#### Page 3

- Le Plateau Technique
- Bilan cabinets secondaires
- Fermeture CROPP Picardie

#### Page 4

- Le dossier patient

## Agenda de l'année 2011 :

### Conseillers titulaires

Xavier Nauche  
Odile Foucault  
Frédéric Morra  
Virginie Bertin  
Lionel Gagé  
Thomas Guérin

### Conseillers suppléants

Alexandre Remond  
Isabelle Corniquet

### Bureau régional

Président: Xavier Nauche  
Vice-Président: Frédéric Morra  
Trésorière: Odile Foucault

### Commission de conciliation

Odile Foucault  
Frédéric Morra  
Xavier Nauche

### Chambre disciplinaire de 1ère Instance

Président titulaire:  
Christophe Binand (Premier  
Conseiller au Tribunal  
Administratif d'Amiens)

Président suppléant:  
François Vinot (Conseiller au  
Tribunal Administratif  
d'Amiens)

Conseillers titulaires:  
Virginie Bertin  
Lionel Gagé

Conseillers suppléants:  
Thomas Guérin  
Alexandre Remond

### Secrétaire administrative

Delphine Denis

Bureau régional	08 janvier 2011
Commission des dérogations	18 janvier 2011
Commission des dérogations	25 janvier 2011
Commission des dérogations	08 février 2011
Bureau régional	12 février 2011
Commission des dérogations	01 mars 2011
Conseil régional extraordinaire	12 mars 2011
Conseil régional extraordinaire	14 mars 2011
Conseil régional	02 avril 2011
Bureau régional	30 avril 2011
Conseil régional extraordinaire	30 avril 2011
Conseil régional	18 juin 2011
Bureau régional	25 juin 2011
Bureau régional	24 septembre 2011
Conseil régional	01 octobre 2011
Conciliation	09 novembre 2011
Réunion ARS	05 décembre 2011
Conseil régional	10 décembre 2011

*Nous ne mentionnons pas ici toutes les permanences effectuées chaque semaine.*

## LE PLATEAU TECHNIQUE

### Recommandation de pratique professionnelle en pédicurie-podologie

Nous vous rappelons que vous pouvez vous procurer cette première recommandation sur le site de l'Ordre National des Pédiçures-Podologues [www.onpp.fr](http://www.onpp.fr).

Il s'agit d'un premier texte concernant plus particulièrement le soin pédicural.

C'est un texte de référence pour notre pratique professionnelle car il expose ce qui est le minimum exigible pour répondre aux besoins de nos patients et pourra être un appui en cas de contestation.

**Lisez-le et posez-vous la question : « Est-ce que je respecte ce minimum ? »**

*Odile Foucault*

## BILAN CABINETS SECONDAIRES SUR NOS TROIS DEPARTEMENTS

Nombre de demandes : 58  
Nombre de dérogations accordées : 41  
Nombre de dérogations refusées : 17  
Nombre de recours : 5

L'étude des dossiers a nécessité un travail de recherche des 3 élus composant la Commission des dérogations , suivi de 4 journées de réunion au siège du CROPP.

*Odile Foucault*

## Fermeture du CROPP Picardie

Nous vous informons que le secrétariat du CROPP Picardie sera fermé du lundi 26 décembre 2011 au lundi 02 janvier 2012 inclus.

## Le dossier Patient

*« Le pédicure-podologue est tenu de conserver et de tenir à jour les informations qu'il détient sur son patient dans les conditions prévues par la loi » - Article R.432-56 du Code de déontologie.*

Définition du dossier patient selon l'Agence Nationale d'Accréditation et d'Evaluation en Santé :

*« Le dossier du patient est le lieu de recueil et de conservation des informations administratives, médicales, paramédicales, formalisées et actualisées, enregistrées pour tout patient ».*

Ces informations sont :

- d'ordre administratives :

l'identification exacte du patient régulièrement tenues à jour (nom, prénom, date de naissance, sexe, adresse, téléphone, numéro de sécurité sociale, médecin traitant, ...).

- d'ordre professionnelles :

chaque professionnel de santé reporte dans le dossier paramédical personnel à l'occasion de chaque acte ou consultation les éléments diagnostiques et thérapeutiques nécessaires à la coordination des soins de la personne prise en charge (Code de la santé publique).

Le dossier du patient assure la traçabilité de tous les actes effectués (date des interventions et actes réalisés) ainsi que les informations médicales antérieures et actuelles.

Ce dossier est conservé dans des conditions permettant son accessibilité, son intégrité et la préservation de la confidentialité des informations qu'il comporte.

La bonne tenue du dossier contribue à la continuité, à la sécurité et à l'efficacité des soins. Elle est le reflet de la pratique professionnelle et de sa qualité.

L'accès du dossier médical personnel est subordonné à l'autorisation que donne le patient.

L'obligation de constituer ce dossier prend toute son importance dans le cadre d'une collaboration entre deux professionnels, il contribue à identifier la répartition de la patientèle.

*Odile Foucault*